

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **8 (1993)**

Heft 2: **Gazette**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTONS

La politique culturelle et l'encouragement de la culture dans le Canton de Thurgovie

Le service de conservation des monuments historiques et des inventaires

Le service de conservation des monuments historiques et des inventaires est né de la collaboration entre la Ligue thurgovienne pour le patrimoine et un spécialiste en inventaires, Albert Knoepfli.

La Ligue thurgovienne du patrimoine a été fondée en 1907 avec pour noble objectif de 'redonner à la population le goût du beau' et 'de protéger l'ancien et de veiller à ce que le neuf s'harmonise avec ce qui existe déjà'. Un bel idéal qui a poussé pour la première fois en 1943 (!) le Conseil d'Etat à prélever sur le Fonds de loterie une somme de Fr. 20'000 pour financer des travaux de conservation des monuments historiques (la chapelle de Landschlacht). Ces prélèvements ont continué et s'élèvent aujourd'hui chaque année à environ 1,6 millions de francs.

C'est en 1946 qu'Albert Knoepfli, professeur du secondaire originaire d'Aadorf, a commencé à inventorier à mi-temps les monuments d'art et d'histoire du Canton de Thurgovie. Ses travaux ont abouti non seulement à la rédaction de cinq volumes importants de la collection 'Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' et à de nombreuses autres publications sur l'histoire de l'art dans la région du Lac de Constance mais encore à la création d'un important service de conservation des monuments historiques; en effet, à quoi bon inventorier les monuments historiques si on n'essaie pas parallèlement de conserver et d'entretenir le patrimoine culturel.

Ce service de conservation des monuments historiques et des inventaires ne repose jusqu'à ce jour sur aucune base juridique au grand étonnement de toute personne étrangère au Canton. Le travail de ce service est facilité par une bibliothèque très complète ainsi que par de vastes archives contenant des photographies, des négatifs, des diapositives et des plans. Il dépend en grande partie de la bonne volonté du gouvernement et des communes. Le Canton dispose d'un inventaire de référence des anciens bâtiments (avant 1940) qui a été adapté avec l'ISOS, en étroite collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, au droit communal en vigueur; cette expérience a eu des effets positifs. Les communes peuvent dorénavant entretenir et conserver les anciens bâtiments et groupements d'habitations avec l'aide du service de conservation des monuments historiques.

A l'heure actuelle nous nous trouvons à un tournant décisif. L'année dernière, en juin, le peuple thurgovien a accepté par votation une loi sur la protection et sur l'entretien de la nature et du paysage. Cette décision légalise la conservation des monuments historiques. Actuellement l'ordonnance est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1994. Ironie du sort: les moyens financiers manquent pour permettre l'application de la loi. La situation va donc très certainement demeurer ce qu'elle a été jusqu'à présent, c'est-à-dire, pas un seul franc provenant des impôts ne va tomber dans la caisse qui finance les travaux professionnels de restauration; c'est le Fonds de loterie qui va continuer à l'alimenter.

Par ailleurs, l'époque des restaurations importantes et des restaurations de grande envergure devrait être terminée. Tous les couvents (sauf celui de Tobel), de nombreux châteaux et forteresses, la plupart des églises ont fait l'objet de travaux au cours des années passées.

Dorénavant il va falloir non seulement réapprendre à faire preuve de modestie (par exemple dans le domaine du confort et de la propreté) mais il va falloir aussi développer et intensifier l'entretien régulier des monuments historiques. De cette manière, il sera également possible de s'occuper de tâches nouvelles comme par exemple l'entretien des espaces industriels, des voies de communication, des parcs et des jardins ou des ouvrages de fortification qui font partie intégrante de notre paysage culturel.

Jürg Ganz

L'archéologie en Thurgovie

Le service d'archéologie a pour tâche l'étude de l'histoire d'une époque et/ou d'un objet à propos de laquelle/duquel on ne dispose que peu de sources ou de sources insuffisantes sous forme de documents écrits ou de plans. C'est dans ce but que le service d'archéologie prospecte afin de trouver des zones de fouilles jusqu'ici inconnues qu'il protège en les déclarant zones de fouilles archéologiques, il étudie les objets menacés lors des fouilles et des inventaires de bâtiments, il conserve et entretient les ruines, il étudie scientifiquement les objets trouvés lors de fouilles et il informe l'opinion publique par le biais de publications, d'expositions et de visites guidées.

A l'heure actuelle, le service d'archéologie exerce ses activités sur la base des dispositions du CCS, d'une ordonnance du Conseil d'Etat de 1922 sur l'étude des objets découverts (organismes et antiquités) et quelques paragraphes de différentes lois et ordonnances. Nous espérons que la nouvelle loi sur la protection de la nature et du paysage et l'ordonnance d'application pourront entrer en vigueur début 1994.

Le service d'archéologie du Canton de Thurgovie dépend hiérarchiquement du Chef du département de l'instruction publique et des affaires culturelles. Cette subordination a des avantages et des inconvénients. Un des avantages est la collaboration étroite entre le service d'archéologie et le service responsable des musées du Canton de Thurgovie dont la section de préhistoire et d'archéologie est administrée par le service d'archéologie du Canton. Les musées et le service d'archéologie exploitent également en commun les laboratoires de restauration. En ce qui concerne le travail quotidien dans le domaine de la conservation des sols, le fait d'appartenir au Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a des inconvénients car les principaux interlocuteurs du service d'archéologie que sont le service de conservation des monuments historiques, le service de l'aménagement du territoire et le service de conservation des eaux et forêts font partie du Département des travaux publics.

Pour mener à bien sa tâche, le service d'archéologie dispose de 4,5 postes prévus. Le personnel attaché au service jouit à l'heure actuelle de la collaboration d'environ 20 auxiliaires rémunérés à partir des crédits à la disposition du service et chargés de projets très clairement définis, limités dans le temps. Fin mars 1993, le service d'archéologie employait à temps complet ou à temps partiel, en tant qu'auxiliaires, sept archéologues, deux historiens, une botaniste, deux spécialistes en fouilles, deux dessinatrices, deux artisans spécialisés en excavations, quatre restaurateurs et deux secrétaires. A ces personnes s'ajoute toute une série de collaborateurs rémunérés sur facture qui effectuent pour le service d'archéologie des travaux scientifiques spécifiques. Les moyens financiers et le personnel à disposition ne permettent pas au service d'archéologie de pratiquer des fouilles et des recherches archéologiques sur l'architecture par pur intérêt scientifique. Les moyens financiers, le personnel et les moyens techniques dont dispose le service d'archéologie permettent de pratiquer toutes sortes de travaux de sauvegarde comme les fouilles, les recherches architecturales, l'exploration sous-marine ainsi que des travaux de prospection, de mensuration, de photographies, la conservation et la restauration de céramiques et d'objets trouvés composés de matières organiques.

A côté des travaux de recherche que les amendements du sol et les travaux de construction rendent nécessaires, le service d'archéologie s'occupe également de l'évaluation scientifique des trouvailles plus anciennes. Cette année une publication va enfin paraître sur la colonie datant du début de l'âge du bronze qui était installée au bord du lac à proximité de la Bleicheareal à Arbon et qui a été mise à jour en 1944/45 par les Polonais d'un camp d'internement. Au cours de l'année prochaine nous espérons obtenir suffisamment de moyens financiers pour rembourser toute une série d'hypothèques conclues par les prédécesseurs de l'archéologue cantonal.

CANTONS

Depuis l'année passée, nous éditons une revue 'Archäologie im Thurgau' où nous publions les résultats de nos travaux les plus importants. Par ailleurs, les résultats des travaux de moindre importance et des articles divers sont publiés par notre service dans les revues spécialisées de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie (SSPA), de la Historischer Verein du Canton de Thurgovie, de l'Association suisse pour châteaux et ruines et dans d'autres organes.

Jusqu'à ce jour, le service d'archéologie ne dispose que de moyens modestes qui ne lui permettent pas de rendre accessibles au grand public les résultats de ses travaux si ce n'est par l'intermédiaire de publications. Dans le Château de Frauenfeld, trois petites salles sont à la disposition du service qui y présente une exposition permanente. Les objets trouvés plus récemment et les derniers résultats des fouilles ne peuvent être présentés qu'au cours d'expositions passagères limitées dans le temps dont la préparation représente un travail énorme. Au cours des prochaines années, un petit musée indépendant d'archéologie va être aménagé dans l'ancienne prison cantonale. L'ouverture du 1er étage est prévue pour 1995 et du second étage pour 1996.

Jost Bürgi

Les musées du Canton de Thurgovie

Actuellement le Canton de Thurgovie exploite cinq musées. A Frauenfeld, capitale du Canton, dans l'ancien Landvogteischloss se trouve le Musée d'histoire que le Canton a reçu en donation en 1955. La Maison lucernoise située à la Freiestrasse dans la vieille ville – ancien quartier où étaient logés autrefois les députés lucernois – abrite le Musée d'histoire naturelle qui a ouvert ses portes en 1972. Les origines de ces deux musées remontent jusqu'au XIXe siècle. La Historische Verein (fondée en 1859) et la Naturforschende Gesellschaft (fondée en 1854) s'étaient fixées comme objectif de collectionner les objets anciens et les objets faisant partie du patrimoine naturel et de les rendre accessibles au public. Très vite les stocks d'objets historiques se sont amoncelés en attendant de pouvoir être présentés dans des expositions. Afin de parvenir rapidement au but qui était la création d'un musée cantonal des traditions, la Thurgauische Museumsgesellschaft a vu le jour en 1917 sous forme d'une société de bienfaisance. Cette société a alors acheté la Maison lucernoise avec l'aide des pouvoirs publics et, en tant qu'administratrice du musée, y a exposé les objets du patrimoine historique et naturel du Canton. En 1960, année où l'on commémorait la conquête de la Thurgovie par les Confédérés (1460), la collection d'objets historiques et préhistoriques a pu être installée dans le

CANTONS

château qui venait d'être transformé et restauré. La Muse-
umgesellschaft a alors cédé la Maison lucernoise au Canton
à qui elle a confié l'entière administration du musée. Le
Musée d'histoire naturelle est resté fermé jusqu'en 1972.

1977 est une autre date importante dans l'histoire des
musées du Canton de Thurgovie. C'est à cette date que la
Fondation de la Chartreuse d'Ittingen a acheté l'ancienne
chartreuse située à Ittingen à cinq kilomètres de Frauenfeld.
Avec l'aide de ses membres et du Canton, cette Fondation
a évité que les bâtiments conventuels d'une grande valeur
historique et l'église ne tombent en ruines et les a faits
restaurer de manière très professionnelle. La Chartreuse
rénovée est administrée par la Fondation qui en a fait un
ensemble architectural aux fonctions multiples (hôtellerie,
agriculture, aide sociale, séminaires). La Chartreuse abrite
deux autres musées cantonaux en partie dans les anciens
bâtiments, en partie dans les bâtiments neufs. Il s'agit du
Ittinger Museum qui explique l'histoire de la Chartreuse et
présente aux visiteurs les ordres silencieux inconnus des
chartreux. Le Musée d'Art situé dans la partie nord recon-
struite du cloître expose les oeuvres des artistes les plus
importants du Canton et propose une vue d'ensemble de la
création artistique en Suisse orientale. Le Musée d'Art
possède également une collection d'art naif de renommée
internationale et présente des expositions passagères sur la
création artistique internationale contemporaine. Le Musée
d'Art qui a, comme le Ittinger Museum, ouvert ses portes
en 1983 a pris la relève de l'exposition d'oeuvres d'art
provisoirement installée à la Villa Sonnenberg à Frauen-
feld.

Le musée cantonal le plus ancien est le Musée Napoléonien
d'Arenenberg qui est propriété des pouvoirs publics grâce à
une donation effectuée en 1906 par l'Impératrice Eugénie.
Le Château d'Arenenberg situé en plein milieu du riche
paysage culturel de la région du Lac de Constance a été au
XIXe siècle le domicile de la famille impériale française. On
peut y voir les intérieurs originaux des deux empires.

La Chartreuse d'Ittingen et le Château d'Arenenberg sont
des lieux d'excursion très appréciés par les touristes qui
attirent énormément de visiteurs au printemps et en autom-
ne. A Ittingen, au cours des années passées, les deux musées
ont reçu la visite de 55'000 à 65'000 personnes par an. En
1992, 31'000 personnes ont choisi Arenenberg comme but
d'excursion. En 1992, les musées de Frauenfeld, le Musée
d'histoire et le Musée d'histoire naturelle, ont respective-
ment enregistré 10'000 et 14'000 entrées.

Le Musée d'histoire naturelle propose un programme très
varié d'expositions passagères qui plaît beaucoup aux écoles.

Le Musée d'histoire reçoit plus la visite de particuliers ou de
groupes d'adultes. Les expositions de Noël qui y ont été
proposées pour la première fois il y a trois ans connaissent
un franc succès auprès du public et sont devenues une
tradition de l'offre culturelle locale.

Les conservateurs des cinq musées cantonaux forment un
conseil qui se réunit en règle générale une fois par mois en
séance afin de discuter des problèmes en suspens, des
questions de personnel et de budget, des acquisitions de
grande envergure, des informations sur les expositions
passagères, etc. Le conservateur en chef, élu pour quatre
ans par le Conseil d'Etat sur proposition du conseil des
conservateurs, préside les séances et représente officielle-
ment les musées aux yeux de l'opinion publique. Son
supérieur direct est le chef du Département de l'éducation
et de la culture.

La totalité de l'administration des musées est assurée par
un petit groupe efficace de collaborateurs. La conserva-
trice du Musée d'histoire (et du Ittinger Museum), le
conservateur du Musée d'histoire naturelle et le conserva-
teur du Musée d'Art sont employés à plein temps. Le Musée
Napoléonien est dirigé par un conservateur à mi-temps. Les
conservateurs sont aidés dans leur travail par des assistants
employés à temps partiel. Deux restauratrices sont à la
disposition des musées; elles travaillent également en ar-
chéologie et se voient souvent confier d'autres travaux.
Deux secrétaires à mi-temps (Frauenfeld et Ittingen), deux
gardiens (Frauenfeld et Arenenberg) et du personnel de
surveillance veillent à ce que la vie quotidienne dans les
musées se déroule sans problèmes. Dans le cadre du budget,
des spécialistes extérieurs sont appelés à collaborer à cer-
tains projets.

Un projet prévoit vers le milieu des années 90 des travaux
d'extension et d'agrandissement du Musée d'histoire na-
turelle et l'aménagement d'un nouveau musée d'archéologie
dans l'ancienne prison cantonale. Les plans sont faits et la
demande de permis de construire est en cours d'examen. Les
bureaux administratifs situés au rez-de-chaussée du Musée
d'histoire naturelle vont céder la place à des salles réservées
aux expositions passagères; les visiteurs auront la possibilité
de se restaurer dans un petit café dans l'enceinte du musée
et un ascenseur desservira les deux bâtiments situés l'un à
côté de l'autre. L'ancienne cour de la prison aura diverses
fonctions (café, jardin du musée et lieu de manifestations).
Grâce à ce projet, la collection préhistorique va quitter le
Château qui disposera donc de plus d'espace pour la période
médiévale. Par la réalisation de ce nouveau centre culturel,
la vieille ville de Frauenfeld va très certainement gagner en
attrait.

L'extension et l'agrandissement de l'infrastructure, la mise
à jour des anciens stocks, l'étude scientifique des objets
culturels sont des tâches auxquelles nos musées sont con-
stamment confrontés et qui les occuperont encore pendant
de nombreuses années. L'entretien des collections,

l'actualisation des expositions permanentes, l'organisation des expositions passagères, l'information efficace de l'opinion publique grâce à des campagnes intéressantes destinées à attirer le public ainsi que des actions publicitaires de plus grande envergure, autant d'activités qui font que les collaborateurs des musées du Canton de Thurgovie ne sont pas près de manquer de travail.

En plus de ces musées cantonaux, plus d'une dizaine de musées régionaux et locaux sont répartis sur tout le territoire cantonal. Parmi les plus connus et les plus anciens, le Musée d'histoire dans le Château d'Arbon, le Musée de Bischofszell, le Musée des traditions locales du lac inférieur à Steckborn, le Museum Amtshaus à Diessenhofen. Un certain nombre de musées ont vu le jour au cours des dernières années. On sent au sein de la population thurgovienne le besoin de faire revivre le passé et le présenter dans un cadre local. Quelques nouveaux musées locaux et musées spécialisés, certains encore en projet, d'autres en cours de réalisation, confirment cette tendance générale. Les musées les plus récents sont le petit Musée du port de Romanshorn et le Feuerwehrmuseum à Kradolf-Schönenberg. L'ouverture du Seemuseum de Kreuzlingen est prévue pour l'automne 1993.

Heinz Reinhart

L'encouragement de la culture dans le Canton de Thurgovie

En matière de politique culturelle au cours des dernières années, la plus grande partie des efforts entrepris par le Canton pour encourager la culture ont profité à la conservation des monuments historiques, à l'archéologie et aux musées. Au cours des années 80, divers petits théâtres ont vu le jour qui, depuis leur création, enrichissent la vie culturelle grâce à leurs propres productions et grâce à une grande variété de manifestations. Ces petites scènes sont devenues aujourd'hui les vrais éléments moteurs de la vie culturelle cantonale qui compte également deux théâtres professionnels, le Seeburgtheater à Kreuzlingen et le Theater Bilitz.

Depuis plusieurs décennies, le Canton accorde une importance toute particulière à la vie musicale. Le Canton de Thurgovie compte bon nombre de chœurs, d'orchestres, d'associations et de sociétés musicales qui animent la vie culturelle. De nombreux groupes pop et rock proposent également des styles de culture musicale variés. Par ailleurs, un certain nombre de chansonniers contribuent par leurs propres compositions à la diversité des formes d'expression musicale. Une association fondée en 1992 'Forum für andere Musik' s'engage pour la promotion de la culture contemporaine et encourage la création et la composition. Le Musée d'Art du Canton de Thurgovie et surtout le Thurgauer Künstlergruppe et la Thurgauische Kunstgesellschaft font beaucoup pour la promotion des arts appli-

CANTONS

qués. Dans le domaine de la littérature et de la danse, on peut d'ores et déjà constater avec satisfaction les prémices d'une évolution soutenue. Il faut notamment mentionner ici les maisons d'édition situées dans le Canton qui alimentent le marché littéraire en produits de très haute qualité.

Le Canton ne subventionne ni grand orchestre ni théâtre. La vie culturelle du Canton se caractérise par une pluralité régionale. Il est à noter que les grands centres culturels de la région se situent à l'extérieur du Canton: Constance, St-Gall, Schaffhouse, Winterthour et Zurich. Dans le Canton même, des centres culturels se sont créés qui diffusent la culture bien au-delà des frontières cantonales. Il faut ici mentionner la Chartreuse d'Ittingen, le Greuterhof à Islikon et l'Eisenwerk à Frauenfeld. Le Canton a encouragé la création de ces centres culturels grâce à des contributions financières importantes provenant du Fonds de loterie. Les communes et le Canton accordent une importance particulière à l'infrastructure nécessaire à la diffusion de la culture.

A l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, le Conseil d'Etat a créé la Kulturstiftung du Canton de Thurgovie. Cette fondation du droit public complète le travail d'encouragement de la culture mené par le Canton. Elle a essentiellement pour objectif la promotion de la création culturelle contemporaine et est particulièrement responsable de projets qui tentent de créer de nouveaux concepts et de nouvelles formes artistiques et permettent aux créateurs de différents domaines de collaborer à des travaux en commun (projets interdisciplinaires). Elle contribue par des subventions à la réalisation de ces projets et accorde un rôle essentiel au concept de base, au plan de réalisation ainsi qu'au suivi conceptuel et administratif des projets qu'elle soutient.

Cette année, le Grand Conseil s'est préoccupé du projet de loi sur l'encouragement de la culture et la politique culturelle. Le projet a été accueilli positivement par le Parlement. Il faut s'attendre à ce que le Grand Conseil ratifie cette loi au cours du 1er semestre 1993 afin qu'elle puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1994. Cette loi définit les bases juridiques sur lesquelles repose l'existence des musées, de la bibliothèque cantonale et des archives de l'Etat. Elle permet de poursuivre la politique cantonale d'encouragement de la culture qui a vu le jour dans les années 80 grâce à la définition d'un concept détaillé de financement. En plus de l'encouragement de la vie culturelle dans le Canton, cette loi prévoit également l'intensification des échanges culturels entre les cantons et avec les pays de la région du Lac de Constance.

Kurt Künzler